

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **Vote du compte de gestion 2018 de la commune,**
- 2- **Vote du compte administratif 2018 de la commune,**
- 3- **Vote de l'affectation de résultats de la commune,**
- 4- **Vote des taux d'imposition 2019,**
- 5- **Vote du Budget Primitif 2019 de la commune,**
- 6- **Affaires diverses.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thierry CLOST, Trésorier, pour sa présence au conseil municipal

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- Programme de voirie 2019 – Validation de l'estimatif,
- Syndicat Départemental d'Energie - Effacement réseau et extension Eclairage Public – Rue de la Mairie (rue du cimetière),
- Terrain multi sports (city stade) – Subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport,
- Plateforme terrain multi sports (city stade) – Lancement consultation,
- Restauration statues Chapelle de Douannec - Subvention

**1- Vote du compte de gestion 2018 de la commune**

Monsieur Thierry CLOST, Trésorier, présente le compte de gestion 2018 de la commune :

**Résultat de Fonctionnement** = Recettes – Dépenses  
= 370 442.43 € - 256 906.17 €  
= + 113 536.26 €

**Résultat d'investissement** = Recettes – Dépenses  
= 254 306.36 € - 128 951.23 €  
= + 125 355.13 €

**Validation du conseil à l'unanimité.**

**2- Vote du compte administratif 2018 de la commune**

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2018 :

**Résultat de Fonctionnement** = Recettes – Dépenses  
= 370 442.43 € - 256 906.17 €  
= + 113 536.26 €

**Résultat d'investissement** = Recettes – Dépenses  
= 254 306.36 € - 128 951.23 €  
= + 125 355.13 €

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

**Validation du conseil à l'unanimité.**

**3- Vote de l'affectation de résultat de la commune**

Résultat de fonctionnement = + **113 536.26 €**

Résultat d'investissement = + **125 355.13 €**

**Le résultat de fonctionnement sera intégralement reporté en recettes d'investissement dans le Budget Primitif 2019 ; Ligne 1068.**

**Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes d'investissement au Budget Primitif 2019 ; Ligne 001.**

**Accord du conseil à l'unanimité.**

#### **4- Vote des taux d'imposition 2019**

Monsieur le Maire précise que les taux appliqués en 2018 sont de :

Taxe d'habitation : 9,13 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,66 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,42 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2019.

**Accord unanime du conseil à l'unanimité.**

#### **5- Vote du Budget Primitif 2019 de la commune**

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif :

Dépenses totales de fonctionnement prévues pour 2019 = **332 002.80 €**

Recettes totales de fonctionnement prévues pour 2019 = **332 002.80 €**

Dépenses totales d'investissement prévues pour 2019 = **356 750.65 €**

Recettes totales d'investissement prévues pour 2019 = **356 750.65 €**

#### **Projets principaux 2019 :**

- **Programme voirie (Le Louc'h + rue du cimetière) : 33 000 €,**
- **Numérotation des maisons dans les lieux-dits : 3 000 €,**
- **Effacement réseaux rue du cimetière : 10 200 €,**
- **Réfection et isolation du plafond salle des fêtes : 18 000 €,**
- **Aménagement autour de l'église : 19 000 € (joint mur...),**
- **Réfection des sanitaires publics sur le parking de la mairie : 6 300 €,**
- **Restauration des statues à la Chapelle : 11 000 €,**
- **City stade : 29 000 €,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2019 de la commune.**

#### **6- Leff Armor Communauté – Adhésion à un groupement de commandes pour le programme de voirie 2019**

VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux d'entretien de voirie communale sur l'année 2019 (programme de voirie 2019),

Le coordonnateur du groupement est Leff Armor Communauté. Dans le respect du code des marchés publics il procède à l'organisation de l'ensemble de la procédure de passation du marché de travaux.

Chaque commune membre du groupement, pour ce qui la concerne, signe le marché, le notifie et s'assure de sa bonne exécution.

La Commission d'examen des offres sera constituée d'un membre désigné par chaque commune.

La convention débute à sa signature et est conclue pour la durée de procédure de passation des marchés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la passation des marchés de programme de voirie 2019 ;**
- **d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande et tous les documents afférents à ce dossier.**

#### **7- Leff Armor Communauté – Convention de prestation d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de prestation d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi du programme de voirie 2019,

CONSIDERANT l'achèvement des missions d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014,

CONSIDERANT que la Commune ne dispose pas des compétences internes en ingénierie technique pour l'élaboration de son programme de voirie,

Leff Armor Communauté propose une mission assistance technique et administrative pour étudier le programme de voirie, préparer le dossier de consultation des entreprises et suivre la réalisation des travaux.

La convention débute à sa signature et s'achève à la réception sans réserve des travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accepter les termes de la convention pour la prestation de service d'ingénierie technique et administrative pour l'élaboration et le suivi des travaux du programme de voirie 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la prestation de service d'ingénierie et tous les documents afférents à ce dossier.**

#### **8- Programme de voirie 2019 – Validation de l'estimatif**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle le programme de voirie 2019 :

- Rue de la mairie (côté cimetière), environ 210 m : tranche ferme,
- CR Le Louc'h, environ 220 m : tranche conditionnelle.

Le total de l'estimatif s'élève à 32 187.00 € HT soit 38 624.40 € TTC (estimation de la prestation d'ingénierie = 1.50 % du montant TTC).

**Accord du conseil**

#### **9- Syndicat Départemental d'Énergie – Effacement réseau et extension Éclairage Public – rue de la Mairie (rue du cimetière)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

**Le projet d'éclairage public intitulé « Effacement réseau et extension éclairage public – rue de la mairie » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 17 000.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).**

**Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.**

**Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata au paiement de celle-ci.**

## **10- Terrain multi sports (city stade) – Subvention au titre du Centre National pour le Développement Sportif**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de city stade peut être éligible à une subvention au titre du Centre National pour le Développement du Sport.

### **Accord du conseil**

## **11- Plateforme terrain multi sports (city stade) – Lancement consultation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de lancer une consultation afin de réaliser une plateforme pour le city stade.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la réalisation d'une plateforme pour le city stade,**
- **de donner pouvoir à Monsieur Maire de décider de l'entreprise retenue après la consultation en collaboration avec la Commission Voirie,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**

## **12- Restauration statues à la Chapelle de Douannec - Subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la restauration des statues à la Chapelle de Douannec pourrait être éligible à une subvention de la Région et du Département.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région et du Département,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.**